



COMMUNE DE GABIAN (34320)

Extrait de délibération du Conseil Municipal

COMMUNE
DE GABIAN

- 6 MAI 2019

D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

Séance du Mercredi 27 février 2019.

L'an deux mille dix-neuf, et le Mercredi 27 Février 2019 à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN Agnés.

Messieurs ALLEMANY Christian, FOREZ Daniel, BERTHOMIEU Michel.

Membres absents : Mesdames GARRIGUE Sandrina, PAILLES Pilar.
Monsieur PAGEOT Emmanuel.

Procuration : Monsieur SOULIE Christophe donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

03/2019 : Suppressions de postes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de supprimer 3 postes au sein du tableau des emplois :

- Un poste de Brigadier-Chef Principal Catégorie C à temps complet 35 heures.
- Un poste d'Adjoint Technique de Catégorie C, Contractuel à temps non complet 20/35^{ème}.
- Un poste d'Adjoint Administratif de Catégorie C, Contractuel à temps non complet 20/35^{ème}.

Monsieur le Maire propose donc le nouveau tableau des emplois de la Commune suivant :

CADRE OU EMPLOI	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE
Filière Administrative			
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 32h
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 35h
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe (Stagiaire)	C	1	1 poste à 35h
Adjoint Administratif (Stagiaire)	C	1	1 poste à 20h
Filière Technique			
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1 poste à 35h
Agent Technique Principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1 poste à 35h
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	2 postes à 35h
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 21h
			1 poste à 20h
Adjoint Technique (Stagiaire)	C	2	1 poste à 35h
Filière Animation			
Adjoint d'animation	C	1	1 poste à 18h30
Filière Agent Spécialisé Ecole Maternelle			
Agent spécialisée principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 35h
Emplois de Contractuels de Droit Public			
Adjoint d'Animation	C	1	1 postes à 24h
Adjoint Technique	C	2	1 poste à 23h

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** les suppressions de postes, et le nouveau tableau des emplois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relative à ces décisions.

PRÉFECTURE
DE L'HERAULT
- 6 MAI 2019
D.R.C.L.
GREFFE - P.E.R.A.

Le Maire,
Francis BOUTES

